

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 5 décembre 2011 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. MAGELLA DUCHESNE
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. DOMINIQUE CÔTÉ

Assiste également à la séance M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

276.12.11

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Directeur général.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2011

277.12.11

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 21 novembre 2011.

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 21 novembre 2011 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

4.- CORRESPONDANCE

- Une Lettre de AirMédic, reçue le 14 octobre 2011. Le vice-président fondateur, Daniel G. Vaillancourt, sollicite toutes les municipalités du Québec afin d'obtenir un don correspondant à 10 sous par habitant.

.12.11

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'octroyer un montant de 256 \$ correspondant à 10 sous par habitant, soit 2 563 pour notre municipalité.

- Une lettre de Christiane Hudon, directrice générale de Soli-Can Lac Saint-Jean Est, reçue le 17 novembre 2011. Madame Hudon sollicite à nouveau le Conseil municipal pour une aide financière afin de soutenir leur organisme pour leurs frais d'opération.

.12.11

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'octroyer un montant de 250 \$ à Soli-Can Lac Saint-Jean Est pour l'année 2012.

- Le budget 2012 de la MRC de Lac-St-Jean-Est, reçu le 29 novembre 2011. Alain Coudé, directeur général adjoint, nous fait parvenir le budget 2012 de la MRC où une quote-part de 335 184.43 \$ est prévue pour Saint-Bruno.

- Une lettre de Jacques Drouin, directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale du Québec, reçue le 1^{er} décembre 2011. Considérant les élections municipales en 2013, celui-ci nous avise que nous devons adopter un règlement de division en districts électoraux entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2012 comme le prévoit la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Il est entendu de former un comité ad hoc dans ce dossier et de nommer M. Jean-Claude Bhérier et M. Marc-Antoine Fortin pour siéger sur ce dernier.

- Une lettre de COFJQ - Saguenay Hiver 2013, reçue le 2 décembre 2011. Le comité organisateur de la 48^e Finale des Jeux du Québec à Saguenay sollicite notre participation comme commanditaire de l'événement.

.12.11

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'octroyer un montant de 600 \$ au COFJQ - Saguenay Hiver 2013 pour l'organisation de l'événement et ce, en janvier 2012.

**5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA
PÉRIODE DU 21 NOVEMBRE 2011 AU 2 DÉCEMBRE 2011**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU
CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER :	35
	656.91 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	36
	141.91

SECTION RÉGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	215
	189.78
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	172
	299.35

est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard, et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 21 novembre 2011 au 2 décembre 2011, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 9879 à 9890; et 9943 à 9953; 9955 à 9965; ainsi que 843 et 861; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussigné Le Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 5^{ième} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2011

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

6.- MANDAT VISANT L'ÉLABORATION DES DESCRIPTIONS TECHNIQUES DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION CADASTRALE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles procède actuellement à la rénovation cadastrale du territoire de Saint-Bruno;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno doit, dans le cadre de cet exercice, vérifier toutes les dimensions des emprises de chemins, leurs droits de propriétés et toutes les limites et dimensions des immeubles municipaux;

CONSIDÉRANT QUE, pour identifier ses propriétés, la Municipalité de Saint-Bruno va devoir requérir les services d'un arpenteur-géomètre pour rédiger des descriptions techniques;

CONSIDÉRANT QUE pour les chemins et voies de circulation, la Municipalité de Saint-Bruno va se prévaloir

des dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales L.R.Q. chapitre C-47.1 pour bien identifier les voies de circulation desservant son territoire, celles ouvertes et fermées depuis au moins dix ans;

CONSIDÉRANT QUE, pour les immeubles, la rédaction des descriptions techniques va plutôt permettre de s'assurer de tous les droits et dépendances associés aux immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno désire procéder en deux mandats distincts pour les chemins et pour les immeubles;

CONSIDÉRANT QU' il est judicieux d'entreprendre la description des immeubles immédiatement afin que l'entrée en vigueur des nouveaux plans de rénovation cadastrale tienne compte des besoins relatifs aux immeubles municipaux;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'accorder un mandat à la firme d'arpenteurs Girard Tremblay Gilbert pour un montant de 19 000 \$, taxes en sus, visant à rédiger les descriptions techniques de certains immeubles appartenant à la Municipalité de Saint-Bruno dans le cadre des travaux de rénovation cadastrale ainsi qu'un mandat visant la régularisation des situations problématiques au montant de 20 000 \$, taxes en sus.

Il est en outre résolu d'autoriser M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, directeur général, à signer les documents relatifs à ce dossier.

7.- CONTRIBUTION ANNUELLE AU TRANSPORT ADAPTÉ LAC-ST-JEAN EST

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que la Municipalité de St-Bruno s'implique au niveau régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2012 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac-St-Jean-Est et présentées par la Ville d'Alma, mandataire. Par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités suivantes:

1. La municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-St-Jean-Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, un montant de quatre milles

soixante-quatorze dollars (4 074 \$) à être versé en un versement pour le 29 février 2012.

2. Ce montant, additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera 25% des prévisions budgétaires de revenus totaux de 473 228 \$ devant être défrayé pour le service régulier de Transport adapté Lac-St-Jean-Est aux personnes handicapées, pour l'exercice 2012.

3. De plus, Ville d'Alma accepte, d'une part, que la subvention de 75% des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'Arrêté en conseil no. 2071-79 du onze (11) juillet 1979, soit versée directement par le ministère des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean-Est ainsi qu'à la réalisation du plan de transport adapté aux personnes handicapées approuvé par le Ministère des Transports.

8.- DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE CALENDRIER DE SAINT-BRUNO 2012

12.11

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accorder un montant de 160 \$ pour défrayer notre participation au calendrier de Saint-Bruno 2012.

9.- MANDAT À UN NOTAIRE POUR ACQUÉRIR DIFFÉRENTES SERVITUDES SUR LES LOTS 400A - 400B ET 400C. RE: PROJET COMMUN D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement de mandater le notaire M^e Jacques Néron afin d'acquérir différentes servitudes sur les lots 400A - 400B et 400C dans le cadre de notre projet commun d'alimentation en eau potable.

Il est en outre résolu d'autoriser M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, à signer les documents relatifs à ce dossier.

10.- AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE COLPORTAGE ET LA SOLLICITATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

otion

M. Fernand Bouchard donne avis qu'il présentera lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement concernant le colportage et la sollicitation sur le territoire de la municipalité.

Il est entendu que le Conseil municipal dispense le Secrétaire-trésorier de la lecture entière de ce règlement lors de son approbation.

11.- AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT VISANT À DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR 2012

Avis de motion

M. Jean-Claude Bhérer donne avis qu'il présentera lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement visant à déterminer les taux de taxes pour 2012.

Il est entendu que le Conseil municipal dispense le Secrétaire-trésorier de la lecture entière de ce règlement lors de son approbation.

12.- APPROBATION DU PRIX D'ACHAT D'UN TERRAIN. Re: LOTS RÉFORMÉS # 4 468 909 et 4 468 910

Ce dossier est remis à une séance ultérieure.

13.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Aucun rapport.

B) LOISIRS

- M. Magella Duchesne fait état du départ de deux bénévoles de la bibliothèque après plus de 30 ans de service , soit, mesdames Marthe Villeneuve (34 ans) et Thérèse Désailliers (32 ans). Il propose de leur envoyer une lettre pour les remercier de leur bénévolat.

- M. Jean-Claude Bhérer mentionne que la Corporation de l'aréna fera l'achat d'une horloge au montant d'environ 1 200 \$. Il ajoute que le Tournoi Junior Mario-Tremblay s'est tenu en fin de semaine dernière, soit du 1^{er} au 4 décembre. Il propose de féliciter les organisateurs pour le bon travail effectué. Une lettre leur sera envoyée à cet effet.

- M. Marc-Antoine Fortin avise que la construction de la patinoire extérieure est maintenant terminée.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

286.12.11 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement de demander à la RISISS de nous céder notre unité d'urgence gratuitement.

D) URBANISME

Aucun rapport.

E) DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Aucun rapport.

F) COMITÉ DE LIAISON

M. Marc-Antoine Fortin mentionne que les rencontres publiques de la Régie des matières résiduelles concernant le futur LET sont terminées.

14.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

A) Demande d'attestation au MDDEP

287.12.11 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de mandater Gilles Boudreault, directeur général, pour compléter le formulaire d'attestation auprès du MDDEP concernant le réservoir dans le cadre de notre projet commun d'alimentation en eau potable.

B) Location à S.O.S. Béton

288.12.11 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de louer une partie du garage municipal situé sur l'avenue Saint-Alphonse, soit la 3^{ième} porte, à S.O.S. Béton pour une durée de six mois au montant de 500 \$ par mois.

15.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

16.- LEVÉE DE LA SÉANCE

289.12.11 Il est proposé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

Il est 21:20 HEURES

LE MAIRE

LE DIRECTEUR
GÉNÉRAL

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES B